

In Extenso

In Extenso IDF Audit
63 Ter Avenue Edouard Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : +33 (0)1 72 29 60 00
Fax : +33 (0)1 72 29 60 01
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

11 rue Tronchet
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

11 rue Tronchet
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel relatives à la mission du commissaire aux comptes pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments

qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 28 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes
IN EXTENSO IDF AUDIT



Cédric BURGUIERE
Associé

BILAN ACTIF

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	820	820		
Autres	12 583		12 583	12 583
Immobilisations incorporelles en cours	12 000		12 000	12 000
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	65 170		65 170	65 170
Constructions	668 611	394 921	273 690	293 368
Installations techn., matériel et outil. ind.	576	576		
Autres	45 349	27 352	17 996	12 278
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	371		371	371
Autres	1 172		1 172	1 243
TOTAL (I)	806 652	423 670	382 982	397 012
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 266		3 266	3 266
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	117 869	4 280	113 589	97 548
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	46 018		46 018	44 347
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	26 785		26 785	65 445
Charges constatées d'avance	2 368		2 368	2 862
TOTAL (II)	196 306	4 280	192 026	213 468
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 002 958	427 950	575 008	610 480

BILAN PASSIF

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	26 409	26 409
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	311 156	311 156
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-55 612	-52 066
Excédent ou déficit de l'exercice	9 616	-3 546
<i>Situation nette (sous total)</i>	291 569	281 953
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	291 569	281 953
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	182 721	182 721
TOTAL (II)	182 721	182 721
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	2 500	40 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 087	23 651
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	63 435	60 998
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 696	21 158
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	100 718	145 807
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	575 008	610 480

COMPTE DE RÉSULTAT

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	209 720	167 356
<i>Dont parrainages</i>	161 579	156 721
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	268 362	283 331
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	11 213	14 931
Mécénats	3 766	
Legs, donations et assurances-vie		5 820
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	505	812
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	359	399
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	493 925	472 650
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	196 945	193 748
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 985	3 229
Salaires et traitements	207 211	211 397
Charges sociales	79 322	82 282
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 570	22 892
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 978	2 810
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	518 011	516 359
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-24 086	-43 709
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	255	162
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	255	162
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	22	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	22	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	233	162

COMPTE DE RÉSULTAT

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-23 853	-43 546
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	40 000	40 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	40 000	40 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 530	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6 530	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	33 470	40 000
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	534 180	512 812
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	524 563	516 359
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 616	-3 546
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	932	932
Bénévolat	12 959	13 079
TOTAL	13 891	14 011
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	932	932
Prestations en nature		
Personnel bénévole	12 959	13 079
TOTAL	13 891	14 011
TOTAL	9 616	-3 546

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LIGUE FRANÇAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association dite Ligue Française pour la Santé Mentale a pour but l'étude et la réalisation des mesures propres à favoriser la prophylaxie des troubles mentaux, à améliorer les conditions de leur traitement, à développer la santé mentale dans le domaine de l'activité individuelle, scolaire, professionnelle et sociale et, de façon générale, à contribuer à l'établissement d'un niveau de santé mentale aussi élevé que possible par l'éducation sanitaire, la formation, l'information et la recherche.

Les moyens mis en oeuvre :

Les moyens d'action de l'association sont : la communication de masse par les médias, la publication et l'envoi de bulletins périodiques, la création et le soutien d'oeuvres sociales et d'associations et tous les moyens permettant la réalisation des buts de l'association, sous une forme la plus en rapport possible avec les méthodes de communication en vigueur.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 575 008,01 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 9 616,41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Pas de fait significatif sur l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les locaux de Paris achetés en décembre 2005 ont fait l'objet d'une décomposition conformément aux dispositions prévues par les règlements CRC n° 200210 et n° 200406. La décomposition retenue est la suivante:

- Constructions, structures, gros oeuvres: 50%;
- Façades, toitures, étanchéité et IGT : 20%;
- Agencements : 10%;

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	60 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Installations techniques	20 ans
- Façades, toiture, étanchéité	30 ans
- Installations	de 4 à 10 ans
- Matériel vidéo	de 4 à 10 ans
- Matériel de Bureau et mobilier	de 2 à 5 ans
- Logiciels	1 an

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

- bénévolat pour l'activité d'aide aux victimes (2 psychologues assurant des permanences) et temps consacré par le président et le trésorier à l'association, soit l'équivalent de 803.5h en 2023, valorisées au 11,52 SMIC chargé à 40%, pour un total de 12 959€.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE

Désignation	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles en cours	12 000
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTE	12 000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	25 403			
CORPORELLES	Terrains		65 170			
	Constructions	Sur sol propre	656 035			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	12 576			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		576			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	18 756		9 483	
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	15 483		927	
	Emballages récupérables & divers	700				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			769 296		10 410	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		1 614			
TOTAL			1 614			
TOTAL GENERAL			796 312		10 410	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			25 403	
CORPORELLES	Terrains				65 170	
	Constructions	Sur sol propre			656 035	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			12 576	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				576	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			28 239	
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			16 410	
	Emb. récupérables & divers			700		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL					779 706	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			71	1 543	
TOTAL					71	1 543
TOTAL GENERAL					71	806 652

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		820			820
TOTAL		820			820
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	362 667	19 678		382 345
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.		12 576			12 576
Inst. techniques matériel et outil. industriels		576			576
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	11 775	2 042		13 817
	Emballages récupérables divers	10 885	2 650		13 535
TOTAL		398 480	24 370		422 850
TOTAL GENERAL		399 300	24 370		423 670

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES STOCKS

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	3 266,00			3 266,00
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	3 266,00			3 266,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	371		371
	Autres immobilisations financières	1 172		1 172
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	4 280		4 280
	Autres créances clients	113 589	113 589	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	309	309	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250	250	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	45 460	45 460		
Charges constatées d'avance	2 368	2 368		
TOTAUX		167 798	161 975	5 823
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 368
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 368

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	37 033
Disponibilités	255
TOTAL	37 288

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	26 409,00				26 409,00
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	311 155,97				311 155,97
Report à nouveau	-52 065,96			3 546,43	-55 612,39
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 546,43	3 546,43	9 616,41	-3 546,43	9 616,41
TOTAUX	281 952,58	3 546,43	9 616,41		291 568,99

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

LIGUE FRANÇAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DONS MANUELS - MISSION ENFANTS MARTYRS	56 011,13					56 011,13	
LEGS ET DONATIONS - MISSION ENFANTS MARTYRS	126 709,54					126 709,54	
TOTAL	182 720,67					182 720,67	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	2 500	2 500		
Fournisseurs & comptes rattachés	18 087	18 087		
Personnel & comptes rattachés	18 943	18 943		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	42 596	42 596		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 896	1 896		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	16 596	16 596		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	100 618	100 618		

- renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 107
Dettes fiscales et sociales	26 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	29 627

ENGAGEMENTS

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 9 727,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,60 %
Table de mortalité	2015
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	2,00 %

RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

En date du 30 décembre 2023, l'association LFSM et l'association AFTVS ont conclu une convention prévoyant l'abandon de la dette de la LFSM due à l'AFTVS pour un montant de 40 000 €.

Cette abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'une durée de 20 ans.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Annulation de créances clients	6 530	
Abandon dette AFTVS		40 000
TOTAL	6 530	40 000